

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL PREIZERDAUL

Séance du 30 avril 2019

Présents : Marc Gergen, Bourgmestre ; René Zigrand, Marc Groben, échevins.

Objet : Règlement de circulation d'urgence

Le collège échevinal,

Considérant que les travaux de traversées au chantier Biebergriecht se poursuivront à partir du 30 avril 2019

Considérant qu'il faut régler la circulation sur la route nationale N12 avec des feux tricolores pour ne pas entraver une bonne exécution des travaux ;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié et complété par la suite ;

Vu le titre, article 3 du décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 29 juillet 1930 concernant l'étatisation de la police locale ;

Vu le règlement communal de circulation actuellement en vigueur ;

Après délibération,

Arrête à l'unanimité

Le règlement de la circulation de la commune Préizerdaul sera modifié comme suit à partir du mardi, 30 avril jusqu'au vendredi, 17 mai 2019 :

Interdiction de circuler sur une moitié de la rue principale N12 à partir de la maison n° 74 jusqu'à la maison n° 76.

La circulation sera réglée moyennant feux de signalisation.

Ainsi délibéré en séance, lieu et date qu'en tête.

(suivent les signatures)

*Pour extrait conforme,
Bettborn, le 30 avril 2019*

Le secrétaire communal,



le bourgmestre,

